Éducation internationale

Pour les élèves internationaux en formation professionnelle

Concours de bourses d'excellence

2026-2027

GUIDE D'INSTRUCTION
CANDIDAT-E-S

Québec métiers d'avenir

boursesqma.com
bourses@monqma.com

Programmes de bourses d'excellence et d'exemptions des droits de scolarité supplémentaires 2
INFORMATIONS GÉNÉRALES 2
CE QUI EST ATTRIBUÉ 3
Inclusions et exclusions 4
Critères d'admissibilité 5
Déroulement du Concours 7
Déposer une demande 9
MARCHE À SUIVRE 9
INFORMATIONS ET DOCUMENTS À SOUMETTRE 10
Évaluation des candidatures 12
Sélection finale 12
Annonce des récipiendaires 13
Formations priorisées 15
Régions administratives priorisées 17
Calendrier du concours de bourses d'excellence 18
Liste de vérification 19

Légende des pictogrammes

	Attention	Certaines conditions doivent être respectées. Prêtez attention à ce pictogramme pour éviter les mauvaises surprises !
	Bon à savoir	Des précisions utiles sont fournies tout au long du guide. Assurez-vous de ne rien oublier !
	Rappel	Soyez attentifs aux rappels pour ne louper aucune information importante !
	Lien d'information	Plusieurs informations utiles peuvent se trouver ailleurs que dans le Guide. Prenez le temps de bien vous renseigner !

Programmes de bourses d'excellence et d'exemptions des droits de scolarité supplémentaires

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les bourses d'excellence et les exemptions des droits de scolarité supplémentaires sont deux programmes du 🔗 ministère de l'Éducation du Québec (MEQ).

💡 Le Programme de bourses d'excellence est offert en formation universitaire, en formation collégiale technique et en formation professionnelle. Cliquez sur les liens suivants si vous êtes intéressé-e par la 🔗 formation universitaire ou 🔗 collégiale technique.

Si vous êtes intéressé-e par la formation professionnelle, vous êtes au bon endroit !

En effet, le MEQ encourage, via les Programmes de bourses d'excellence et d'exemptions des droits de scolarité (ci-après nommés Programmes), les meilleurs candidat-e-s internationaux à s'intégrer dans des programmes de formation professionnelle où les perspectives d'emploi sont favorables. Pour ce faire, un concours est organisé, c'est-à-dire un processus d'évaluation et de sélection des personnes candidates, en vue de l'attribution d'une aide financière pour la réalisation de leur projet d'études au Québec.

L'administration des Programmes et du Concours a été mandatée par le MEQ à Éducation internationale, via son service Québec métiers d'avenir, dans le cadre d'une entente de services professionnels, pour centraliser l'appel de candidatures à l'international et faire connaître l'offre de formation professionnelle disponible au Québec.

Le Concours s'adresse aux candidat-e-s internationaux âgé-e-s d'au moins 18 ans qui désirent poursuivre des études à temps plein au Québec dans un programme de formation professionnelle menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), à un double DEP ou à un DEP suivi d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP) offert par un centre de formation professionnelle.

🔗 Découvrez la section « Les acteurs dans le cadre du Concours » de la **Foire aux questions** pour mieux comprendre les rôles du MEQ, de Québec métiers d'avenir et des centres de formation professionnelle.

🔗 Renseignez-vous sur la formation professionnelle dans la **Foire aux questions**

CE QUI EST ATTRIBUÉ

Dans le cadre du Concours, des aides financières sous forme de bourses d'excellence et d'exemptions des droits de scolarité supplémentaires peuvent être attribuées aux candidat-e-s internationaux sélectionné-e-s.

LES BOURSES D'EXCELLENCE

Les bourses d'excellence comprennent une aide financière destinée à couvrir une partie des frais de subsistance, une exemption complète des droits de scolarité applicables aux élèves internationaux ainsi qu'une couverture par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ).

La valeur d'une bourse d'excellence varie entre **14 000 CAD et 26 600 CAD**, selon la durée de la formation.

Pour le Concours 2026-2027, le financement en bourses d'excellence est à hauteur de 1 680 000 CAD. Le financement n'est pas garanti pour l'ensemble des demandes, et un nombre maximal de candidatures par organisme scolaire peut être établi.

L'octroi des bourses est conditionnel à la bonne poursuite et la réussite des études au Québec.

LES EXEMPTIONS DES DROITS DE SCOLARITÉ

Des exemptions des droits de scolarité peuvent également être accordées sans bourse ni couverture par la RAMQ, selon les modalités prévues par le programme.

🔗 Renseignez-vous sur les inclusions et exclusions prévues pour chacun des programmes.
🔗 Lisez la section Sélection finale pour les détails sur l'octroi des bourses d'excellence et des exemptions des droits de scolarité

Inclusions et exclusions

Le tableau ci-après présente les principales distinctions entre la bourse d'excellence et l'exemption des droits de scolarité pouvant être obtenues dans le cadre du Concours.

	Bourse d'excellence	Exemption des droits de scolarité seule
INCLUS	✓ Exemption des droits de scolarité s'appliquant aux élèves internationaux ✓ Couverture médicale offerte par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ✓ Bourse monétaire variant de 14 000 CAD et 26 600 CAD, selon la durée de la formation choisie, pour couvrir les frais de subsistance de l'élève pendant sa formation	✓ Exemption des droits de scolarité s'appliquant aux élèves internationaux
EXCLUS	∅ Coût des démarches d'immigration ∅ Transport aller-retour vers le Canada ∅ Assurance médicale privée à contracter avant l'entrée en vigueur de la couverture de la RAMQ ∅ Frais afférents à la formation (ex. matériel pédagogique, uniforme, etc.) ∅ Autres frais liés à un séjour réalisé au Québec	∅ Bourse monétaire ∅ Couverture médicale offerte par la RAMQ ∅ Coût des démarches d'immigration ∅ Transport aller-retour vers le Canada ∅ Assurance médicale privée à contracter avant l'entrée en vigueur de la couverture de la RAMQ ∅ Frais afférents à la formation (ex. matériel pédagogique, uniforme, etc.) ∅ Autres frais liés à un séjour réalisé au Québec
$ (CAD)	**Vous devez déclarer que vous possédez un minimum de 10 617 CAD disponible pour votre projet**	**Vous devez déclarer que vous possédez un minimum de 24 617 CAD disponible pour votre projet.**

Critères d'admissibilité

En vertu des cadres normatifs, pour être admissible à la bourse d'excellence et/ou à l'exemption des droits de scolarité, la personne candidate doit remplir les conditions suivantes :

- ❑ Être âgé-e d'au moins 18 ans au moment de déposer sa demande au concours de bourses. Il n'y a pas de limite supérieure d'âge ;
- ❑ Être de nationalité autre que canadienne ou française.

Les candidatures des pays membres de la Francophonie (outre la France, incluant l'outre-mer), des pays des marchés porteurs de l'Asie (Chine, Corée, Inde et Japon) et des Amériques (Brésil, Colombie, États-Unis et Mexique), seront priorisées.

- ❑ Ne pas avoir la citoyenneté canadienne ni le statut de résident permanent du Canada, ni être en démarche d'obtention de la résidence permanente en vertu des lois canadiennes de l'immigration[1] ;
- ❑ Être à l'extérieur du Canada au moment de soumettre sa demande, et ce, jusqu'à l'annonce des candidatures sélectionnées ;
- ❑ Satisfaire aux conditions d'admission du programme d'études souhaité ;
- ❑ Démontrer un niveau de français et/ou d'anglais permettant la réussite d'un programme de formation professionnelle[2] ;
- ❑ Ne pas avoir bénéficié antérieurement d'une bourse pour effectuer des études d'un niveau égal ou supérieur au Québec. De plus, le cumul de bourses durant une même année scolaire n'est pas autorisé ;
- ❑ Ne pas avoir été reconnu coupable d'un dépôt de candidature contenant des documents frauduleux par le passé lors d'une demande de participation à ce concours ou à tout autre programme du ministère de l'Éducation.
- ❑ Être en mesure de satisfaire aux exigences de capacité financière minimale requises par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), selon le programme visé.

[1] En vertu de la définition de résident du Québec, conformément au *Règlement sur la définition de résident du Québec*, un résident permanent peut être admissible à une exemption de droits de scolarité hors concours de bourses d'excellence, ainsi qu'aux prêts et bourses du gouvernement du Québec pour des études à temps plein.

[2] L'atteinte d'un niveau de compétence en compréhension orale et en production orale de 7 ou plus à l'**Échelle québécoise des niveaux de compétence en français des personnes immigrantes adultes** ou son équivalent (B2 ou plus du **Cadre européen commun de référence pour les langues) est habituellement souhaitable pour poursuivre un programme de formation professionnelle**. Toutefois, il revient à l'établissement scolaire de déterminer le niveau de français nécessaire permettant la réussite du programme de formation professionnelle.

Dans l'éventualité où leur candidature serait retenue, tout récipiendaire doit être en mesure de démontrer aux autorités d'immigration une capacité financière personnelle d'au moins :

- **10 617 CAD**, pour les récipiendaires d'une bourse d'excellence ;
- **24 617 CAD,** pour les récipiendaires d'une exemption des droits de scolarité seule.

Lisez attentivement la section sur la capacité financière de la **Foire aux questions**.

Le non-respect d'au moins une des conditions d'admissibilité peut mener au rejet de la candidature.

Déroulement du Concours

Le Concours s'articule autour de cinq grandes étapes.

- **Étape 1. Les centres de formation professionnelle (CFP) déclarent leur participation au Concours**

Les centres de formation professionnelle (CFP) confirment leur participation au Concours en indiquant, sur la plateforme dédiée, les programmes qu'ils souhaitent ouvrir aux futurs récipiendaires. Ces CFP sont situés dans diverses régions administratives de la province de Québec.

Les personnes candidates au Concours n'ont pas à prendre contact avec les CFP pour connaître les programmes offerts. Ces programmes sont affichés sur la plateforme d'inscription.

🔔 Le concours de bourses d'excellence vise exclusivement la formation professionnelle, soit une formation courte axée sur l'apprentissage d'un métier et l'intégration au marché du travail. Le concours de bourses ne s'adresse pas aux formations collégiales ni aux formations universitaires.

🔗 Renseignez-vous sur les bourses d'excellence aux niveaux collégiale technique ou universitaire.

💡 Veuillez noter qu'au moins 50 % des bourses et des quotas d'exemption doivent être octroyée à des personnes candidates désirant étudier dans une des formations priorisées. La liste des formations priorisées se trouve en 🔗 **Annexe 1**. Toutes les formations priorisées ne sont pas offertes dans le cadre du Concours, et donc toutes les formations offertes dans le cadre du Concours ne sont pas priorisées. Des récipiendaires sont aussi sélectionnés pour des formations non-priorisées.

De plus, au moins 50 % des bourses et des quotas d'exemption doivent être octroyée à des personnes candidates désirant étudier dans une **région** en baisse d'effectifs figurant à 🔗 l'**Annexe 2** (régions priorisées). Toutes les régions priorisées ne sont pas représentées dans le cadre du Concours. Aussi, des récipiendaires seront sélectionnés pour des régions non-priorisées.

- **Étape 2. Inscription et dépôt des candidatures**

Les personnes admissibles s'inscrivent au Concours via la plateforme, sélectionnent le lieu ainsi que la formation qu'ils souhaitent suivre parmi la liste des options offertes et complètent leur candidature (incluant les documents requis).

🔗 Consultez les détails de l'étape 2, ici.

- **Étape 3. Présélection des candidatures**

Les CFP procèdent à la présélection des candidatures, selon les critères établis, dont la vérification de l'admissibilité des personnes candidates et la validité des documents soumis.

🔗 Consultez les détails de l'étape 3, ici.

- **Étape 4. Sélection finale et attribution**

La sélection finale s'effectue par Québec métiers d'avenir, afin de statuer sur l'attribution des récipiendaires.

🔗 Consultez les détails de l'étape 4, ici.

- **Étape 5. Admission, immigration, début de la formation et suivi**

Les personnes candidates retenues sont informées et amorcent leurs démarches d'immigration, accompagnées par Québec métier d'avenir, puis elles débutent leur formation. Tout au long de la formation, un suivi est effectué afin d'assurer la conformité de l'utilisation de l'aide accordée et la réussite du parcours.

🔗 Consultez les détails de l'étape 5, ici.

Le calendrier détaillé de chacune des étapes se trouve en 🔗 **Annexe 3**.

Déposer une demande

Une seule candidature par personne est acceptée. Toute candidature déposée pour plus d'un établissement sera rejetée. Même si elle est aidée par un proche, la personne candidate doit être l'auteure de sa demande.

Le dépôt de candidature est **gratuit**.

MARCHE À SUIVRE

Du mercredi 16 septembre 2026, 12h00 (midi, heure du Québec) au mercredi 28 octobre 2026, 23h59 (heure du Québec)

1. **Admissibilité** : Déterminez si vous êtes admissible au concours.

   Vérifiez les critères d'admissibilité
   Toute candidature soumise comportant une **fausse déclaration** sera automatiquement rejetée du Concours.

2. **Déposer une candidature :** Rendez-vous sur la plateforme du concours de bourses.
   bourses.boursesqma.com

3. **Remplir son profil :** Remplissez les informations demandées. Lisez attentivement la Politique de confidentialité.

4. **Ouvrir son dossier de candidature :** Durant la période d'ouverture du Concours, cliquez sur la section « Concours de bourses d'excellence ».

5. **Effectuer son choix de formation et de centre de formation** parmi la liste proposée.
   a. **Choix de formation :** Informez-vous adéquatement sur la formation choisie. Lisez attentivement les informations fournies dans la plateforme, notamment la description de la formation, les débouchés professionnels et les particularités de la formation. Aucun changement de formation ne sera permis si vous êtes sélectionné-e comme récipiendaire.
   b. **Choix de centre de formation professionnelle :** Les centres de formation sont répartis dans les différentes régions du Québec. Assurez-vous que la localisation du centre choisi vous

convient. ✋ Aucun changement de centre de formation ne sera permis si vous êtes sélectionné-e comme récipiendaire.

6. **Compléter sa demande.** Veuillez compléter toutes les sections obligatoires en téléversant les documents requis sur la plateforme.

   🔗 Consultez les informations et documents à soumettre.

✋ Conformément aux dispositions légales en vigueur en matière de protection des renseignements personnels, **aucun document transmis par courriel ne sera accepté.**

INFORMATIONS ET DOCUMENTS À SOUMETTRE

❑ **Documents d'identité**

- Une copie de la page d'identification de votre passeport ou votre carte nationale d'identité ;
- Une copie de votre acte ou certificat de naissance original.

🔗 Consultez les informations supplémentaires sur cette section dans la **Foire aux questions**.

❑ **Formulaire de candidature**

- Remplissez chacune des sections demandées :
  - Déclarations d'admissibilité aux critères du Concours ;
  - Engagements liés au processus du Concours ;
  - Motivations et intérêts pour votre projet d'études ;
  - Parcours professionnel détaillé.

🔗 Consultez les informations supplémentaires sur cette section dans la **Foire aux questions**.
💡 Cette section est entièrement en ligne. Aucun autre format n'est accepté.

❑ **Documents scolaires**

- Une copie de tous les diplômes (ou attestation de réussite) obtenus pour les niveaux secondaires, professionnels/techniques et/ou supérieurs, accompagnés des relevés de notes.
- Commentaire facultatif si vous avez un parcours scolaire notable.

🔗 Consultez les informations supplémentaires sur cette section dans la **Foire aux questions**.

❑ **Niveau de langue**, parmi les documents suivants (formation choisie en français) :

- Un résultat à un test de français reconnu (TFL, TFI, TEF, TEFAQ, Bright Language FIVE STARS, TCF-France, TCF-Canada ou TCF-Québec), répondant à tous les critères suivants :
  - datant de moins de 2 ans,
  - où les 4 compétences ont été évaluées,
  - démontrant la note de B2 et plus, pour chacune des 4 compétences ;
- Un diplôme (ou attestation de réussite) et relevé de notes d'études supérieures délivré par le ministère de l'Enseignement supérieur de votre pays et/ou une Université, pour une formation d'une durée minimale de 3 ans, faite entièrement en français ;
- Un diplôme délivré par le ministère de l'Éducation de la France ou de la Belgique francophone ;
- Une déclaration de passation d'un test de langue reconnu, dont le résultat pourra être fourni au plus tard le 20 novembre 2026.

🔗 Consultez les informations supplémentaires sur cette section dans la **Foire aux questions**, ainsi que pour les informations sur les exigences liées au niveau de langue pour une formation offerte en anglais.

❑ **Références**

- Deux (2) formulaires de références, chacun complétés par des personnes différentes.

Le formulaire à remplir est téléchargeable ici : Formulaire de référence

💡 Nous recommandons fortement d'utiliser la nouvelle version du formulaire de référence, téléchargeable ci-haut.

🔗 Consultez les informations supplémentaires sur cette section dans la **Foire aux questions**.

❑ **Prix et/ou distinctions**

- Détail des prix et/ou distinctions reçus (maximum 2), le cas échant ;
- Les preuves de ces prix et/ou distinctions (maximum 2), le cas échéant.

💡 Cette section est facultative.

🔗 Consultez les informations supplémentaires sur cette section dans la **Foire aux questions**.

Évaluation des candidatures

Aux étapes de présélection par les centres de formation professionnelle et de sélection finale par Québec métiers d'avenir, des notes sont attribuées selon les mêmes critères, soit :

- Motivations et intérêts : 30 %
- Parcours académique : 30 %
- Prix et distinctions : 5 %
- Références : 15 %
- Qualité globale de la demande : 20 %

Les renseignements personnels sont traités grâce à votre consentement et conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), tel que spécifié dans la Politique de confidentialité.

La présélection appartient entièrement aux centres de formation professionnelle. Aucune intervention du MEQ ni de Québec métiers d'avenir n'est effectuée à cette étape.
Les résultats de la présélection et de la sélection finale sont finaux. Aucune décision relative à ces étapes ne pourra être contestée.

Lisez la section *Dépôt de ma candidature* de la **Foire aux questions**, pour plus de détails.

Sélection finale

Lors la sélection finale, une intelligence artificielle peut être utilisée pour permettre une évaluation qualitative des demandes. Québec métiers d'avenir peut aussi constituer un comité d'évaluation, composé de personnes désignées, chargé d'analyser les candidatures présélectionnées et de les évaluer, dans le respect des normes du programme et des critères établis.

Une fois le processus d'évaluation complété, Québec métiers d'avenir fera une révision complète et procèdera à la sélection finale.

Les récipiendaires sont ensuite déterminés en fonction du budget en bourses d'excellence que le ministère de l'Éducation octroie (1 680 000 CAD pour le concours 2026-2027). Lorsque le budget en bourses est alloué, un certain nombre d'exemptions des droits de scolarité seules peut être octroyé aux personnes candidates méritantes ayant déclaré une capacité financière de 24 617 CAD ou plus.

🔔 Le financement n'est pas garanti pour l'ensemble des demandes, et un nombre maximal de candidatures par centre de formation professionnelle peut être établi.

Annonce des récipiendaires

Afin de faciliter la gestion des candidatures, l'annonce des récipiendaires se fait en **deux tours distincts de sélection**. Chaque tour correspond à un groupe de personnes retenues qui reçoit une réponse à une date précise.

Les personnes dont les candidatures sont retenues seront avisées par courriel :

- Pour le premier tour, **le lundi 25 janvier 2027 ;**
- Pour le deuxième tour, **le lundi 1er mars 2027.**

À compter de la date d'annonce, elles disposent d'un **délai de 30 jours** pour répondre à l'annonce, en :

- **Confirmant par courriel leur acceptation de l'aide financière** (bourse et/ou exemption) ;
- **Signant les engagements requis** ;
- **Finalisant leur dossier d'accompagnement** avec *Québec métiers d'avenir.*

Les instructions détaillées et les documents à compléter seront transmis dans le courriel d'annonce.

Les **dates maximales** pour répondre à l'annonce sont :

- Pour les candidatures retenues au premier tour, le mercredi 24 février 2027 ;
- Pour les candidatures retenues au deuxième tour, le mercredi 31 mars 2027.

Les personnes non retenues à l'issu du processus de sélection au Concours seront avisées le lundi 1er mars 2027, par courriel.

✋ Toute personne retenue qui ne répond pas à l'annonce dans les délais prescrits en suivant chacune des étapes énoncées verra son **aide financière annulée**. Les personnes retenues peuvent également, à l'étape de sélection finale, se retirer du processus.

Une fois l'annonce répondue, les récipiendaires seront accompagnés dans leurs démarches par **Éducation internationale**, par l'entremise du service *Québec métiers d'avenir*, ainsi que par la personne responsable de l'accueil au centre de formation professionnelle. Cet accompagnement vise à préparer leur arrivée et leur installation au Québec.

🔗 Pour vous renseigner sur ce à quoi vous attendre si vous devenez récipiendaire, consultez la section *Après la sélection* dans la **Foire aux questions**.

Consultez les informations détaillées sur le concours de bourses d'excellence :
🔗 Bourses d'excellence – Formez votre avenir

✋ Toute demande incomplète, illisible, non conforme ou frauduleuse peut être rejetée à toute étape du processus.

Les dates et procédures peuvent être sujettes à changement.

🔔 Tous les documents doivent être déposés via la plateforme, aucun document ne sera accepté par courriel.

Bonne chance !

ANNEXE 1

Formations priorisées

** Certaines formations priorisées peuvent ne pas être offertes dans le cadre du Concours 2026-2027.*

Code (FR)	Nom de la formation (en français)	Code (ENG)	Name of the training program (in English)	Durée	Offert (FR)	Offered (ENG)
Secteur de la santé / Health Sector						
5358	Assistance à la personne en établissement et à domicile	5858	Institutional and Home Care assistance	**870h**	**Non**	**No**
5394	Assistance technique en pharmacie	5894	Pharmacy Technical Assistance	**1 590h**	**Oui**	**No**
5380	Retraitement des dispositifs médicaux	5880	Reprocessing of Medical Devices	**1 080h**	**Oui**	**No**
5325	Santé, assistance et soins infirmiers	5825	Health, Assistance and Nursing	**1 800h**	**Oui**	**Yes**
Secteur de la construction / Construction Sector						
5303	Briquetage-Maçonnerie	5803	Masonry : Bricklaying	**900h**	**Oui**	**Yes**
5378	Calorifugeage	-	-	**900h**	**Non**	**No**
5319	Charpenterie – menuiserie	5819	Carpentry	**1 350h**	**Oui**	**No**
5295	Électricité	5795	Electricity	**1 800h**	**Oui**	**No**
5360	Ferblanterie	5860	Tinsmithing	**1 605h**	**Oui**	**No**
5296	Installation et entretien de systèmes de sécurité	-	-	**1 485h**	**Oui**	**No**
5334	Installation de revêtement souples	-	-	**900h**	**Non**	**No**
5282	Installation et fabrication de produits verriers	-	-	**1 350h**	**Non**	**No**
5337	Mécanique d'ascenseur	5837	Elevator Mechanics	**1 800h**	**Non**	**No**
5331	Mécanique d'engins de chantier	5831	Construction Equipment Mechanics	**1 800h**	**Oui**	**No**
5312	Mécanique de protection contre les incendies	-	-	**900h**	**Non**	**No**
5375	Montage de lignes électriques et de télécommunication	-	-	**1 140h**	**Non**	**No**
5364	Montage structural et architectural	5864	Structural and Architectural Assembly	**1 230h**	**Non**	**No**

5336	Peinture en bâtiment	5836	Commercial and Residential Painting	**900h**	**Non**	**No**
5333	Plomberie et chauffage	5833	Plumbing and Heating	**1 680h**	**Oui**	**No**
5343	Préparation et finition de béton	5843	Preparing and Finishing Concrete	**900h**	**Non**	**No**
5386	Réfrigération	5815	Refrigeration	**1 800h**	**Non**	**No**
5382	Soudage-assemblage	5695	Welding and Fitting	**1 800h**	**Oui**	**No**
Filière industrielle et batterie / Industrial Sector and Battery						
5274	Conduite de machines de traitement du minerai	5774	Machine Operations, Mineral and Metal Processing	**900h**	**Oui**	**No**
5281	Électromécanique systèmes automatisés	5781	Automated Systems Electromechanics	**1 800h**	**Oui**	**No**
5368	Extraction de minerai	5868	Ore Extraction	**930h**	**Oui**	**No**
5381	Transformation des métaux en fusion	-	-	**1 170h**	**Oui**	**No**
5260	Mécanique industrielle de construction et d'entretien	5760	Industrial Construction and Maintenance Mechanics	**1 800h**	**Oui**	**No**
5359	Mécanique de machines fixes	5859	Stationary Engine Mechanics	**1 800h**	**Oui**	**Yes**
5244	Tôlerie de précision	5744	Precision Sheet Metal Work	**1 275h**	**Non**	**No**
5371	Usinage	5871	Machining	**1 800h**	**Oui**	**No**
Secteur de l'aérospatiale / Aerospace Sector						
5363	Fabrication de pièces industrielles et aérospatiales en composite	-	-	**1 005h**	**Non**	**No**
5197	Montage de structures en aérospatiale	5697	Aircraft Structural Assembly	**975h**	**Non**	**No**
5307	Montage mécanique en aérospatiale	5801	Aircraft Mechanical Assembly	**1 185h**	**Non**	**No**
Autres secteurs / Other Sectors						
5328	Conduite de procédés de traitement de l'eau	-	-	**1 800h**	**Non**	**No**
5298	Mécanique automobile	5798	Automobile Mechanics	**1 800h**	**Oui**	**Yes**
5330	Mécanique de véhicule lourds routier	5830	Heavy Vehicules Mechanics	**1 800h**	**Oui**	**Yes**

ANNEXE 2

Régions administratives priorisées

** Certaines régions priorisées peuvent ne pas être représentées dans le cadre du Concours 2026-2027.*

Code	Nom de la région	Représentée
01	Bas-Saint-Laurent	Oui
02	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Oui
04	Mauricie	Non
05	Estrie	Oui
08	Abitibi-Témiscamingue	Oui
09	Côte-Nord	Oui
10	Nord-du-Québec	Oui
11	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Oui
12	Chaudière-Appalaches	Oui
17	Centre-du-Québec	Oui

Annexe 3

Calendrier du concours de bourses d'excellence

Déclaration d'intérêt pour la participation au concours par les CSS / CS	Du 22 avril 2026 au 20 mai 2026	Date limite d'intention de participation et d'ajout de formations par les centres de services scolaires (CSS) et commissions scolaires (CS).
Période d'inscription/ Dépôt des candidatures	Du mercredi 16 septembre 2026, midi (heure du Québec) au mercredi 28 octobre 2026, 23h59 (heure du Québec)	Les demandes complètes doivent avoir été soumises en ligne sur la plateforme d'inscription spécifique aux bourses.
Évaluation des demandes	Du lundi 23 novembre 2026 au vendredi 15 janvier 2027	Chaque demande est analysée et évaluée, d'abord par les établissements scolaires et ensuite pour une analyse finale.
Annonce officielle – tour 1	Lundi, 25 janvier 2027	Les personnes retenues et non retenues sont avisées. Celles retenues ont un délai de 30 jours pour finaliser la démarche.
Annonce officielle – tour 2	Lundi, 1er mars 2027	Les personnes retenues et non retenues sont avisées Celles retenues ont un délai de 30 jours pour finaliser la démarche.
Démarches d'immigration des récipiendaires	À partir de mars 2027	Les récipiendaires effectuent les démarches d'immigration et préparent leur arrivée.
Arrivée des récipiendaires et début des cours	Entre janvier 2028 et décembre 2028	Les récipiendaires arrivent au Québec et débutent leur formation professionnelle.

Annexe 4

Liste de vérification

Afin de n'oublier aucune étape pour le dépôt de votre candidature, consultez la liste de vérification :

- ❑ J'ai lu la documentation liée au Concours (site web, guide, FAQ) ;
- ❑ J'ai vérifié mon admissibilité à tous les critères pour participer au concours ;
- ❑ J'ai vérifié que je suis capable de fournir les preuves de capacité financière (d'un montant minimal de 10 617 CAD pour m'inscrire à la bourse d'excellence) demandées par les autorités en immigration ;
- ❑ J'ai préparé les documents requis pour soumettre une demande complète ;
- ❑ Je me suis inscrit-e sur la plateforme dédiée au Concours ;
- ❑ J'ai complété mon profil ;
- ❑ J'ai pris connaissance de la Politique de confidentialité ;
- ❑ Je me suis renseigné-e sur la formation à laquelle je souhaite m'inscrire ;
- ❑ Je me suis renseigné-e sur la ville et la région dans laquelle se trouve le centre de formation où je souhaite m'inscrire ;
- ❑ J'ai comparé différentes options avant de choisir officiellement mon DEP et CFP ;
- ❑ J'ai complété chacune des sections de ma candidature :
    - Identité ;
    - Formulaire ;
    - Documents scolaires ;
    - Niveau de langue ;
    - Références ;
    - Prix et distinctions.
- ❑ J'ai lu et compris les déclarations et engagements liés au Concours ;
- ❑ J'ai lu et compris les éléments à confirmer avant l'envoi de ma candidature ;
- ❑ J'ai envoyé ma candidature avant le mercredi 28 octobre 2026, 23h59 (heure du Québec) ;
- ❑ J'ai soumis mon résultat à un test de langue au plus tard au plus tard le vendredi 20 novembre 2026, le cas échéant.

Éducation internationale | Québec métiers d'avenir
355 rue Marie-de-l'Incarnation, Québec (Québec) G1N 3G9, CANADA
bourses@monqma.com